



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 172-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.238

Déposée le : 31.08.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ochsenbein (Bévilard, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Des décisions difficiles à comprendre

Les citoyens de Valbirse ont lu avec une certaine surprise, pour ne pas dire une surprise certaine, que l'Office des ponts et chaussées (OPC) allait supprimer quatre passages pour piétons dans le village, pour – je cite – « fréquentation insuffisante » !

Deux passages en tout cas situés sur la route cantonale (toujours bien fréquentée nonobstant l'autoroute). On apprend par ce biais que l'OPC se penche désormais sur la « rentabilisation des passages pour piétons » !

Surprise certaine car de manière générale, l'accent doit être mis, fort logiquement, sur la sécurité des piétons, notamment des enfants et des personnes âgées. Nous avons eu récemment la mauvaise surprise d'apprendre la suppression des patrouilleurs scolaires, ce qui a déjà porté un coup à cette sécurité.

L'automobiliste conscient (soit la majorité des conductrices et conducteurs) aura tendance à ralentir à proximité des bandes jaunes, mais n'aura pas / plus cette attitude s'il n'y a rien sur la route.

Or

- le premier passage supprimé est au nord du rond-point à Pontenet, donc à proximité immédiate de la gare et d'un futur centre de santé...
- le deuxième est au sud du rond-point, donc entre le restaurant de la Place et l'ancien magasin DENNER...
- le troisième en face de la BCBE, plus ou moins au débouché du « nouveau » petit chemin piétonnier qui contourne la nouvelle usine DC, et – qu'on le veuille ou non – à proximité de l'école et du centre jeunesse de l'Action Jeunesse Régionale...

- enfin le quatrième devant la rôtisserie du Cerf, donc à proximité d'un restaurant et pas loin du cinéma...

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les communes sont-elles consultées avant que de pareilles décisions ne soient prises ?
2. Au vu des éléments mentionnés, l'OFROU ne devrait-il pas reconsidérer ses critères ?
3. Les normes ne devraient-elles pas mieux tenir compte du contexte général et des accès stratégiques ?
4. Ne serait-il pas nécessaire de faire de meilleures analyses ?
5. En supprimant des passage piétons, l'OPC ne souhaite-il pas simplement se déresponsabiliser ?

Des personnes initiées et moi-même traversons quotidiennement le village, mais n'avons jamais vu de « compteurs de piétons » ou de « caméras de surveillance » à proximité des passages piétons... Par contre, constat a été fait que des gens utilisaient ces passages protégés supprimés.

Motivation de l'urgence : éviter que pareille situation ne se reproduise.

Destinataire

- Grand Conseil